

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE R 111-3
(du code de l'aménagement)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : VER LES CHARTRES

DOCUMENTS GRAPHIQUES

D.D.E. 26 / S.A.P. Etudes Générales

1989

LEGENDE

① — ① Profil en travers avec son numéro d'ordre

— Limite de la crue centennale

ECHELLE : 1/5 000

06.12.89

